



Séance extraordinaire du 16 décembre 2024

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de L'Ascension, tenue au lieu ordinaire des délibérations (salle Multifonction, derrière la Bibliothèque Yves Meilleur), située au 58, rue de l'Hôtel-de-Ville, à L'Ascension, 16 décembre 2024, à 20 h.

Sont présents et forment le quorum requis par l'article 147 du Code municipal du Québec les conseillers et conseillères suivants :

Monsieur Jacques Allard	maire
Monsieur Yves Leduc	poste no 1
Madame Marie-Claude Bélanger	poste no 2
Madame Danièle Tremblay	poste no 3
Monsieur Guy Gauthier	poste no 4
Monsieur Raynald Stockless	poste no 5
Madame Annie Chevalier	poste no 6

Madame Céline Chicoine, directrice générale et greffière-trésorière était présente.

La directrice générale et greffière-trésorière certifie que l'avis de convocation de la présente séance du conseil a été signifié tel que requis par la loi

1 **RÉSOLUTION 2024-12-306** **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le quorum ayant été constaté, il est proposé par monsieur Yves Leduc d'ouvrir la séance extraordinaire, il est 19h.

2 **RÉSOLUTION 2024-12-307** **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance extraordinaire
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 2025-563 décrétant l'imposition des taux de taxation et de tarifications des services municipaux pour l'exercice financier 2025
4. Période de questions
5. Levée de la séance.

Il est proposé par madame Annie Chevalier et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES



Séance extraordinaire
du 16 décembre 2024

**2 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT
NUMÉRO 2025-563 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAUX DE
TAXATION ET DE TARIFICATIONS DES SERVICES MUNICIPAUX
POUR L'EXERCICE FINANCIER 2025**

Madame Marie-Claude Bélanger donne un avis de motion de l'adoption, lors d'une prochaine séance, du règlement numéro 2025-563 décrétant l'imposition des taux de taxation et de tarifications des services municipaux pour l'exercice financier 2025 et procède au dépôt du projet de règlement.

3 PÉRIODE DE QUESTIONS

**4 RÉSOLUTION 2024-12-308
LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par monsieur Yves Leduc et résolu de lever la séance, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 20h09.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

Jacques Allard,
Maire

Céline Chicoine
Directrice générale et
Greffière-trésorière

Je, soussigné, Jacques Allard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Jacques Allard
Maire